Commission géographique « Couasnon/Aulnaies »

Le 06 Novembre 2018, à 18h30, à Beaufort en Vallée (Beaufort en Anjou)

SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de L'Authion et de ses Affluents

Ordre du jour

1. Présentation du SMBAA et de la commission géographique « Couasnon-Aulnaies »
2. Présentation des outils de financement des opérations de restauration des milieux aquatiques
3. Création d'un groupe de travail spécifique sur le ruisseau des Aulnaies
4. Présentation des travaux en cours et à venir
5. Présentation des actions envisagées en 2019 et débat

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

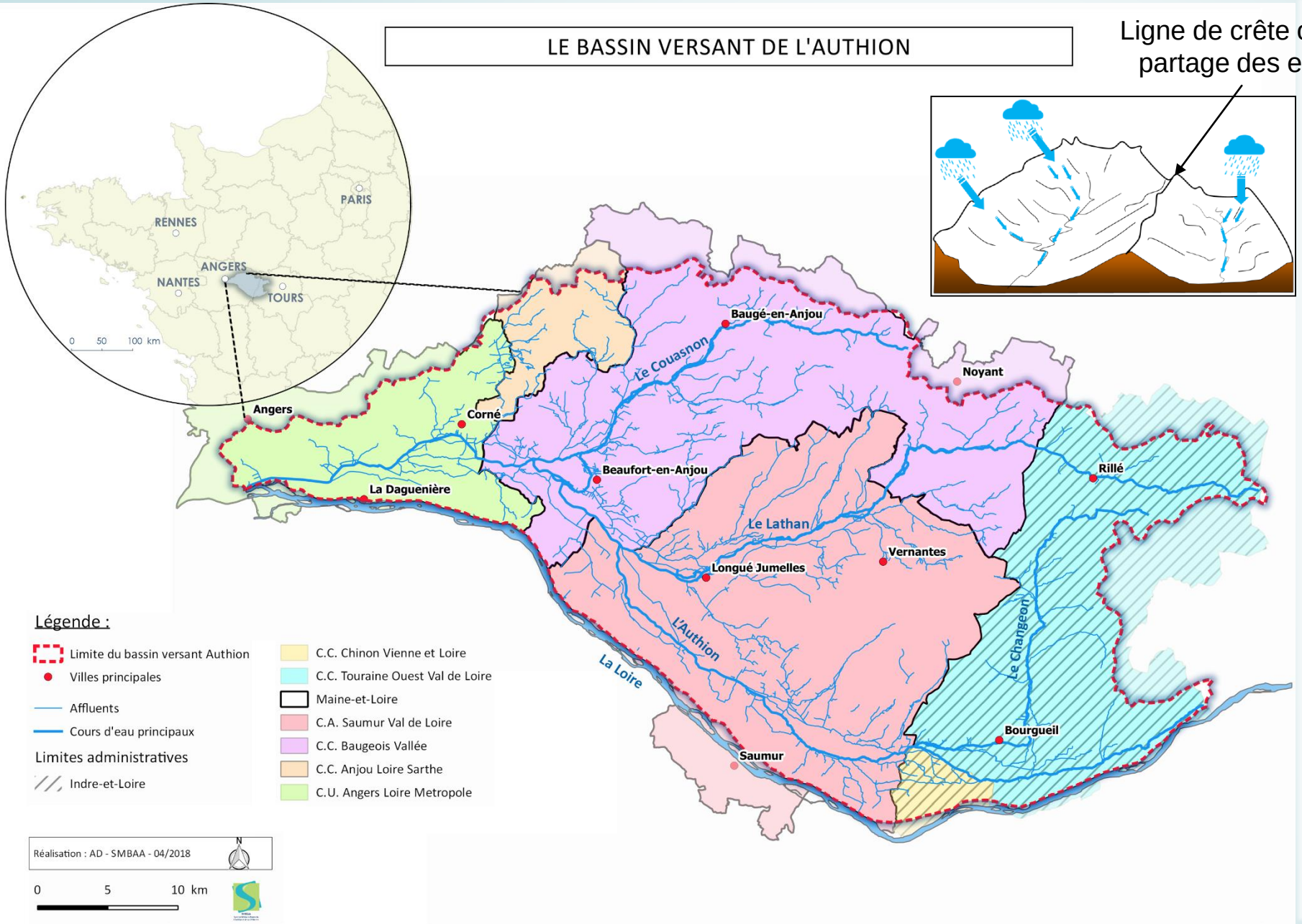

Ligne de crête ou de partage des eaux

Le syndicat mixte est composé des membres suivants :

- La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
- La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
- La Communauté de Communes Baugeois Vallée
- La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
- La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
- Le Département du Maine et Loire

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

- **Objet du Syndicat:**

Sur le périmètre du bassin versant de l'Authion, participer :

- à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
- à la prévention des inondations.

- **Compétences:**
  - Mise en œuvre du SAGE Authion (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux),
  - Gestion, entretien et restauration des cours d'eau en compléments des riverains (Gestion hydraulique sur le Val d'Authion (2)et plus environnementale sur le reste du bassin versant (1)),
  - Gestion et entretien de certains ouvrages hydrauliques publics (3),

Le SMBAA intervient <u>en complément de l'action des riverains</u> sur 1400 kms de cours d'eau répartis sur l'ensemble du bassin de l'Authion (1491 km²)
La gestion s'effectue par sous-secteurs géographiques pour coller aux spécificités de chaque territoire.

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ **Les commission géographiques :**

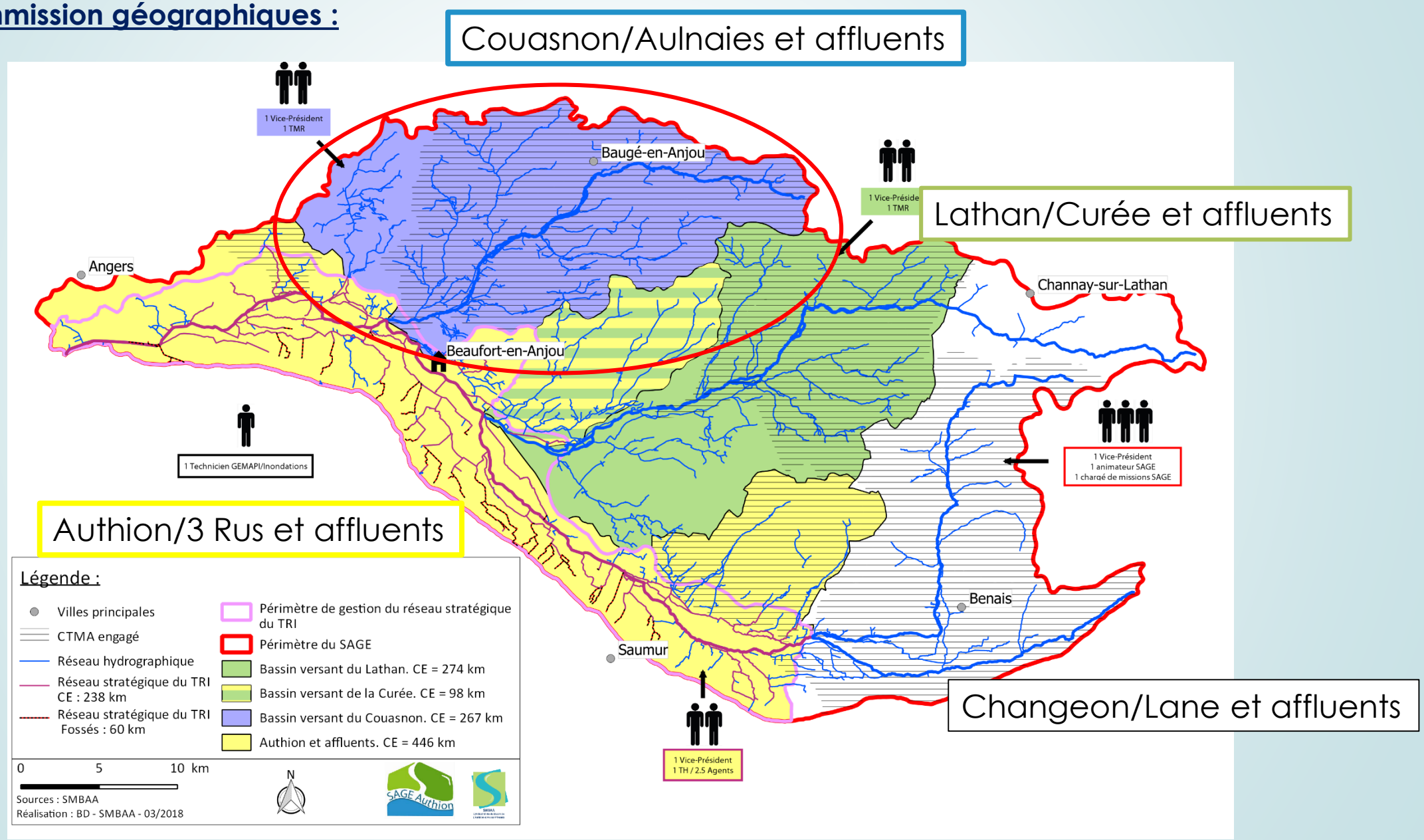

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ **Rôles des commissions géographiques :**

- Proposer les modalités de gestion des cours d'eau et du parc d'ouvrages hydrauliques,
- Définir, mettre en œuvre et suivre les programmes de travaux,
- Proposer et participer à la communication et à la concertation engagée sur le territoire,
- Faire le lien entre les communes et le syndicat (souhait de travaux, remontée des problématiques relayées par les riverains, retours sur les actions du syndicat auprès des Mairies, …),

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ Présentation du bassin versant du Couasnon :

Surface : 290 km²
Longueur du Couasnon : 35 kms (55 avec ses bras de dérivations)
Débit du Couasnon à Gée :
→ Débit moyen : 920l/s
→ Débits en crue : 7 à 12m3/s
Principaux affluents : le Tarry, le Rochette/Mouline, le Brocard, le Brené et l'Altrée.
Caractéristiques du bassin versant:
- Peu de relief,
- Présence de nombreux moulins,
- Un bassin versant très agricole (77 % du BV),
- Quelques boisements : (19.1% du BV)

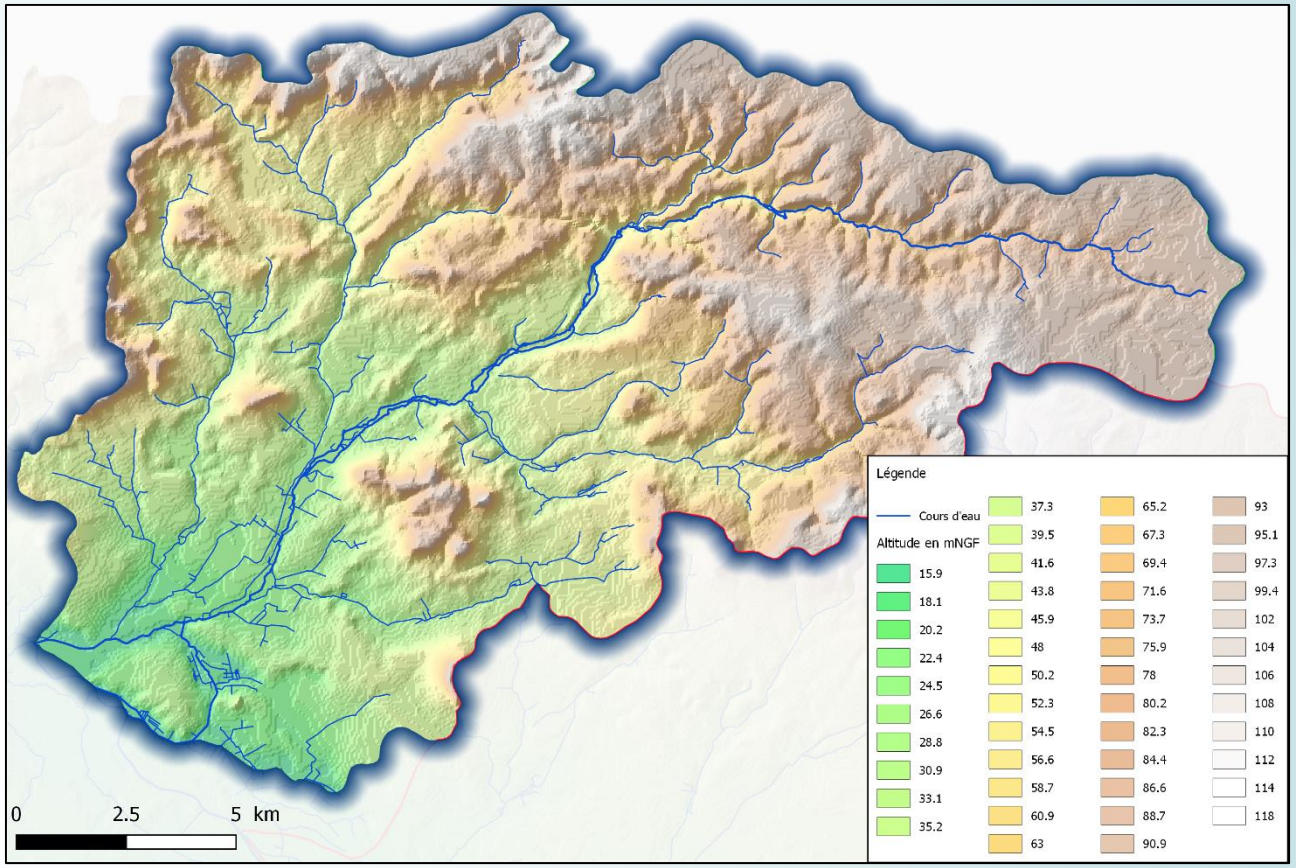

Les principales problématiques observées sur les cours d'eau du bassin versant :
- La géomorphologie,

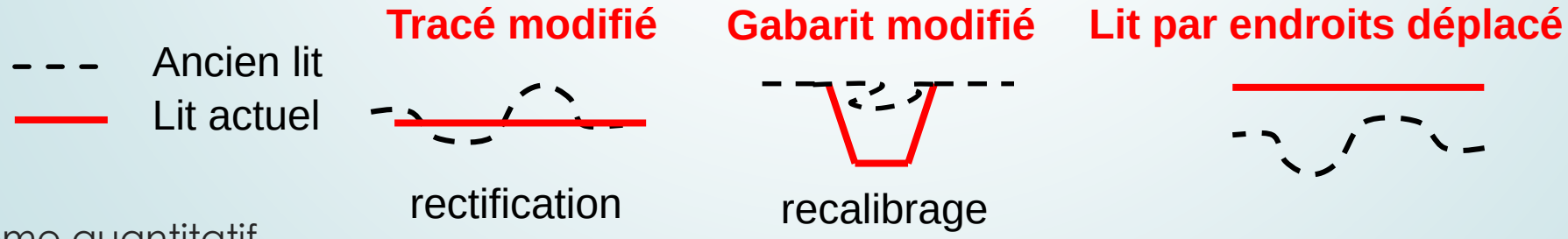

- Problème quantitatif,

Lien pour accèder à la vidéo « Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi » :

https://www.youtube.com/watch?v=IzrwF4XKUBk

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

Les enjeux :

→ **Inondation :** sur Baugé (Baugé en Anjou) et sur la partie aval du bassin versant avec le PPRI,

→ **Qualitatif :** Le bassin versant est classé en zone vulnérable aux nitrates, présence de plusieurs captages d'eau potable (Beaufort en Vallée, Pontigné,…),

→ **Quantitatif :** Une partie du bassin versant est classé en Zone de répartition des Eaux en raison d'une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins et par un risque de surexploitation de la nappe (cénomanien),

→ **Milieux et biodiversité:** Quelques zones Natura 2000 (Cavités souterraines de la poissonnière à Vieil Baugé et de l'hôtel Hervé à Cuon), des ZNIEFF, des ENS,

Débordement du Couasnon, à Baugé, au niveau de la rue du Valboyer, lors de la crue de 1961

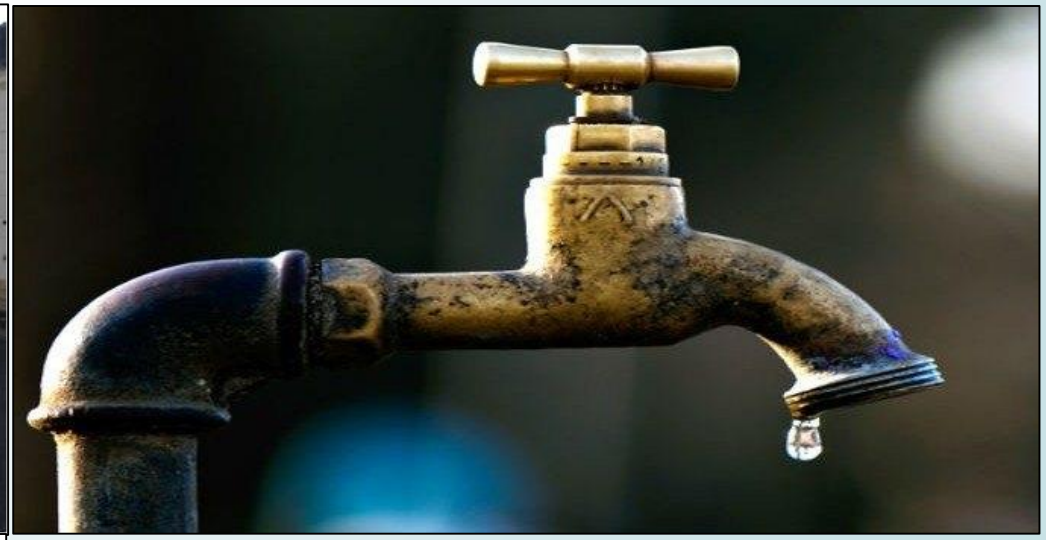

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ Présentation du bassin versant des Aulnaies (Bauné/Fontaine,/Varenne) :

Surface : ~58 km²
Longueur du cours d'eau : 12 km
Débit des Aulnaies, à Bauné :
→ **Débit moyen :** 100 l/s
Principaux affluents : les ruisseaux de Pouillé, des Fontaines, …
Caractéristiques du bassin versant:
- Peu de pente,
- Un moulin à Bauné,
- Un bassin versant agricole (65 % du BV) avec des boisements (29.2 % du BV),

Les enjeux :
→ **Inondation :** sur Bauné et sur la partie aval du bassin versant avec le PPRI,
→ **Qualitatif :** le bassin versant est classé en zone vulnérable aux nitrates,
→ **Milieux et biodiversité:** 1 ZNIEFF et 1 ENS (Malagué),

Les principales problématiques :
-Qualité d'eau,
-Géomorphologie,
-Inondation (Bauné et partie aval),

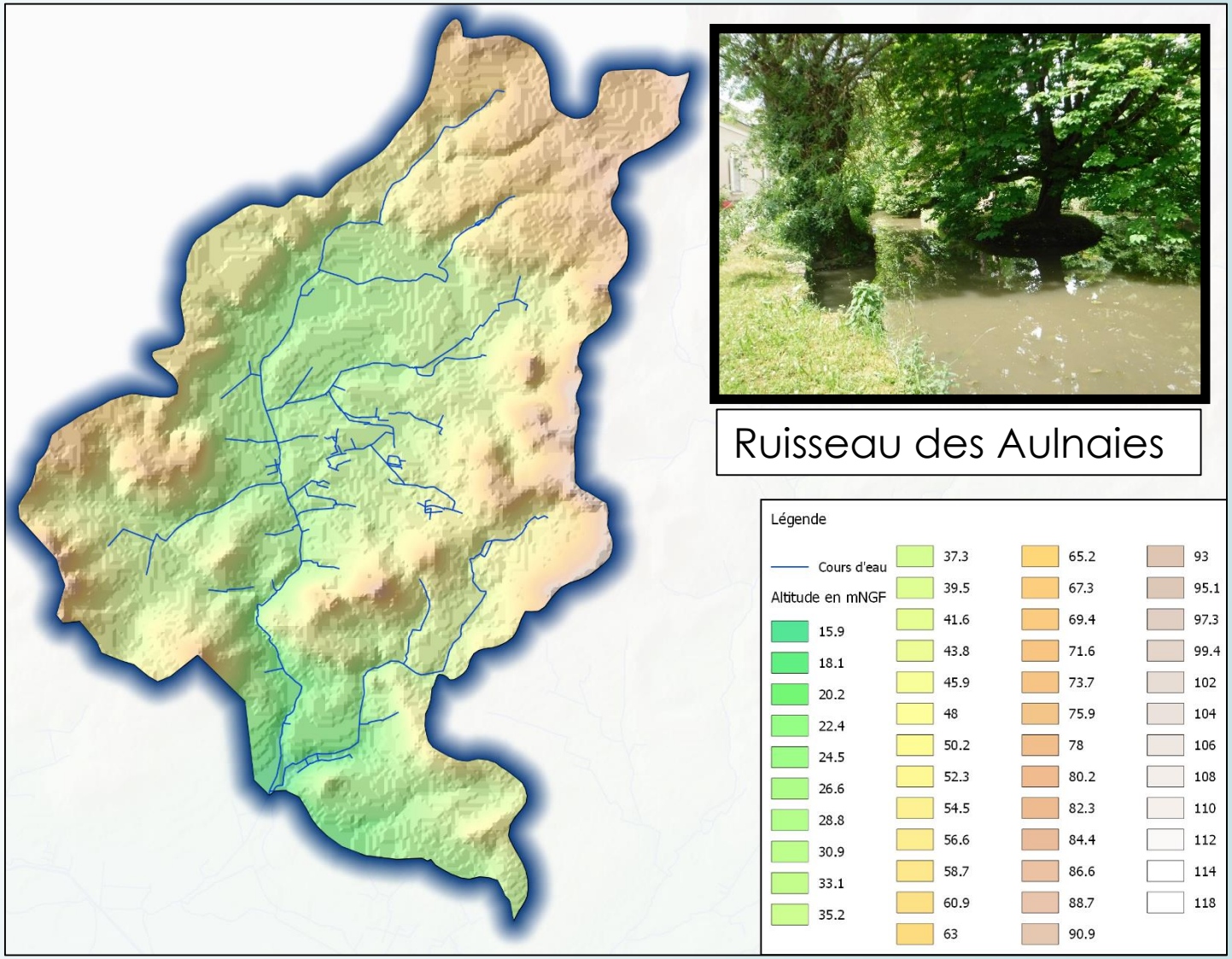

Ruisseau des Aulnaies

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ **La gestion des cours d'eau de la commission Couasnon/Aulnaies:**

→ **Les propriétaires riverains :**

Article L215 -14 du Code de l'environnement :

« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

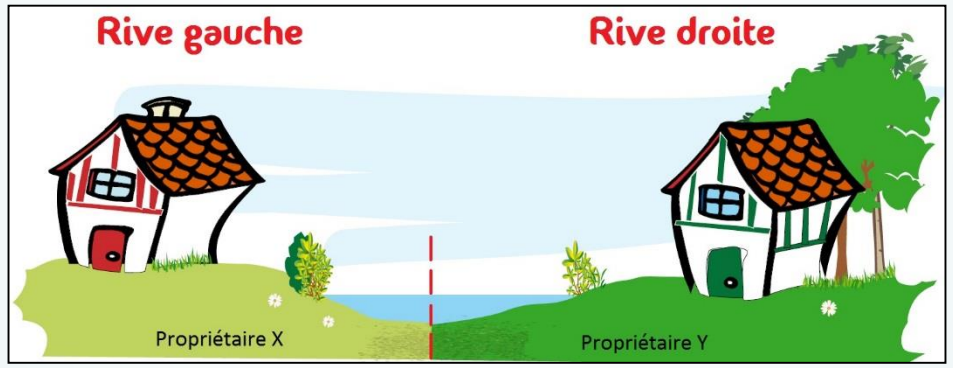

→ **Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents:**

Le Syndicat intervient en complément de l'action des propriétaires riverains. Il met en œuvre les actions présentant un caractère d'intérêt général et qui visent notamment à atteindre **le bon état écologique des cours d'eau**.

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ **Qu'est ce qu'une rivière en bon état ?**

Evaluation du bon état :

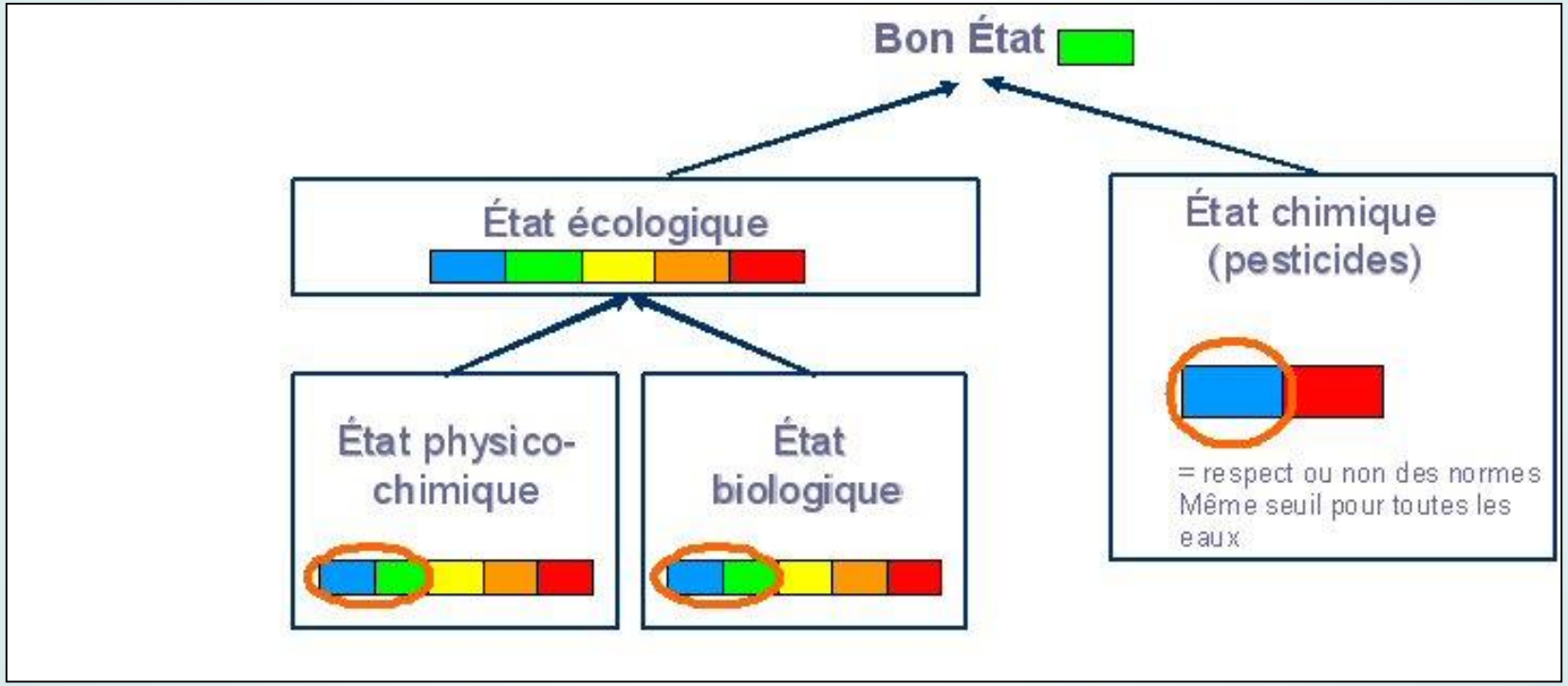

✓ **L'état chimique :**

41 substances chimiques sont contrôlées dans l'eau (métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants). Si les seuils fixés par l'Europe sont respectés, l'état chimique est bon.

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

✓ **L'état écologique :**

L'évaluation se fait à partir de :

- La qualité des éléments biologiques présent dans la rivière: (qualité des espèces présentes : les poissons, les végétaux, les invertébrés,…)
- La qualité des paramètres physico-chimique (Température de l'eau, 02,…)
- L'état hydromorphologique (évalué à travers différentes composantes du cours d'eau : continuité, régime hydrologique,…)

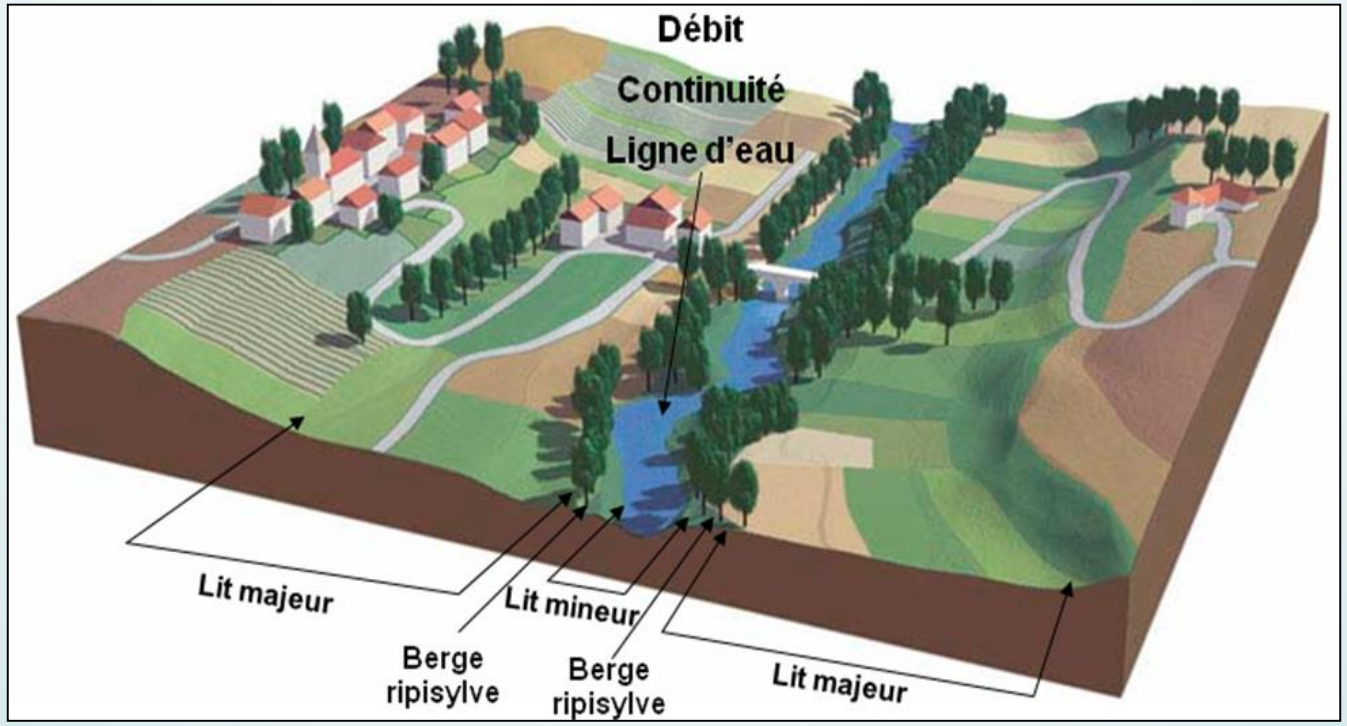

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ Qu'est ce qu'une rivière en bon état ?

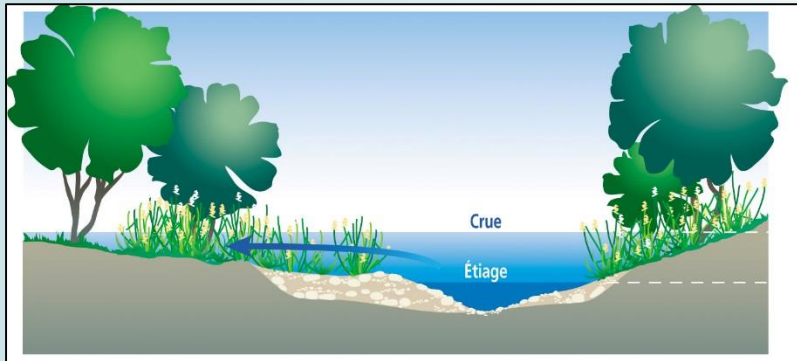

Cours d'eau naturel : profil assymétrique des berges.
Possibilité de débordement des crues avec des écoulements ralentis par l'étalement et la végétation.
Apports et dépôts de matériaux, diversification des milieux aquatiques.

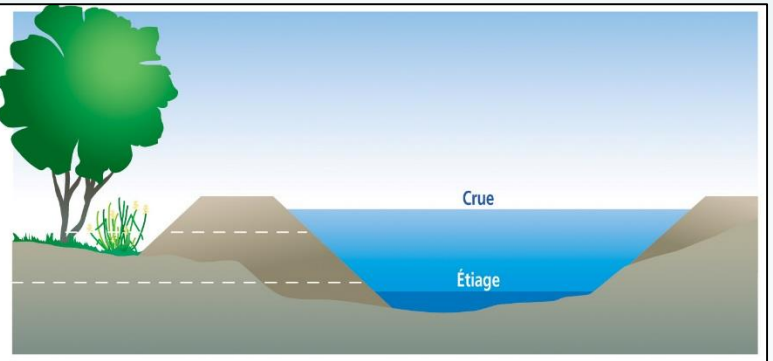

Cours d'eau rectifié et canalisé.
Pas de possibilité de débordement des crues : mise en pression des écoulements, accélération de la vitesse.
Pas de dépôt de matériaux, pauvreté des milieux aquatiques.

1. Présentation du SMBAA 2019 et de la commission géographique Couasnon/Aulnaies

➢ **Intérêts d'avoir des cours d'eau en bon état:**

Un cours d'eau en bon état permet de nous rendre de précieux services.

→ Fourniture d'une eau de qualité et en quantité suffisante (ex: eau potable),

→ Réservoir de biodiversité,

→ Recharge des nappes (soutien à l'étiage),

→ Production de bois (ripisylve),

→ Régulation du climat (rafraichissement de l'atmosphère),

→ Epuration de l'eau (autoépuration de l'eau),

→ Services culturels et récréatifs: pêche, tourisme,…

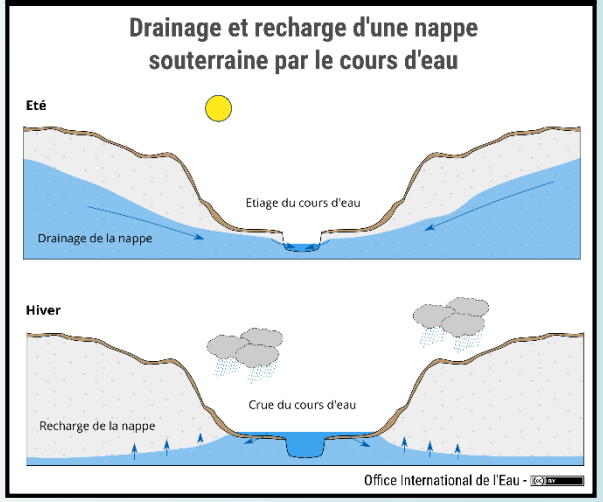

Plus un cours d'eau est en bon état écologique, plus il est fonctionnel, et plus il nous rend de précieux services

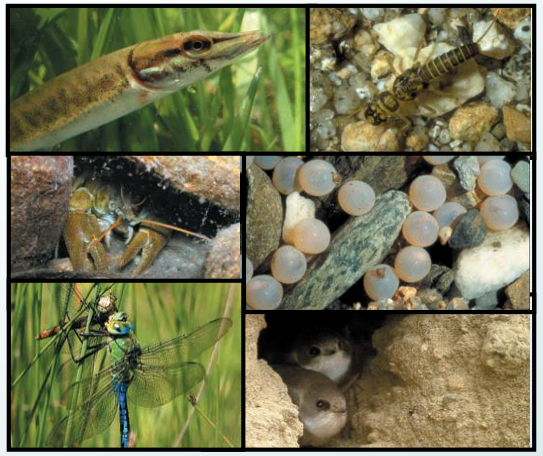

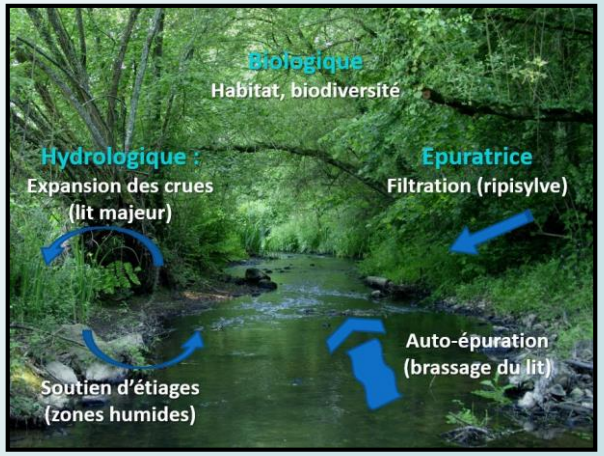

2. Les outils de financement des opérations de restauration des milieux aquatiques

➢ Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

C'est un contrat passé avec l'Agence de l'eau qui définit, à la suite d'une étude, le programme de travaux à mettre en œuvre sur les cours d'eau.

- Programme de travaux établit en concertation avec les élus locaux et les usagers de l'eau.
- La concertation continue aujourd'hui.
- Durée de 5 ans.
- Ouvre le droit à des financements importants pour réaliser les actions.
- Les actions sur le Couasnon et ses affluents sont rattachées actuellement au CTMA de l'Authion par avenant en attendant une révision en octobre 2019.
- Actuellement, il n'existe aucun CTMA sur les Aulnaies et ses Affluents (programme à définir – étude déjà réalisée en 2012 par la CC du Loir)

➢ Le Contrat Régional du Bassin Versant de l'Authion :

C'est un contrat passé avec la Région des Pays de la Loire qui définit le programme de travaux à mettre en œuvre sur les cours d'eau (durée 3 ans).

3. Création d'un groupe de travail spécifique sur le ruisseau des Aulnaies

Objectif :

- Reprise du travail d'Hydroconcept (vérification du diagnostic 2011, des objectifs et des actions définies 2012),
- Définition d'un programmes de travaux adaptés et partagés (visite de travaux réalisés sur le BV de l'Authion, discussions des actions à mettre en place),
- Point avec les partenaires pour intégrer certaines actions dans le nouveau CTMA Authion 2020-2022 en fonction de l'enveloppe budgétaire définie par le SMBAA.

Composition :

- Représentants des deux EPCI du BV : CC Anjou Loire Sarthe + CU Angers Loire Métropole,
- Les communes historiques du BV : Chaumont d'Anjou, Bauné (Loire Authion), Cornillé les Caves, Mazé (Mazé-Milon), Corné (Loire Authion),

4. Travaux en cours et à venir,

➢ **Entretien et restauration de de la végétation des berges du Couasnon et de ses affluents :**

Intérêts : maintenir le bon écoulement des eaux, assurer le bon état de la végétation, améliorer l'aspect paysager,

→Le Tarry, entre la source et l'autoroute :
Commune(s) concernée(s) : Jarzé-villages, Sermaise, Mazé-Milon et les Bois d'Anjou
Entreprise retenue : SARL RAGAIN
Montant du marché : 44 960 € TTC
Reste à charge SMBAA : 8 992 €
Avancement de l'opération : entreprise actuellement au niveau du pont de la D61,
- Reste 2.5 kms à entretenir.

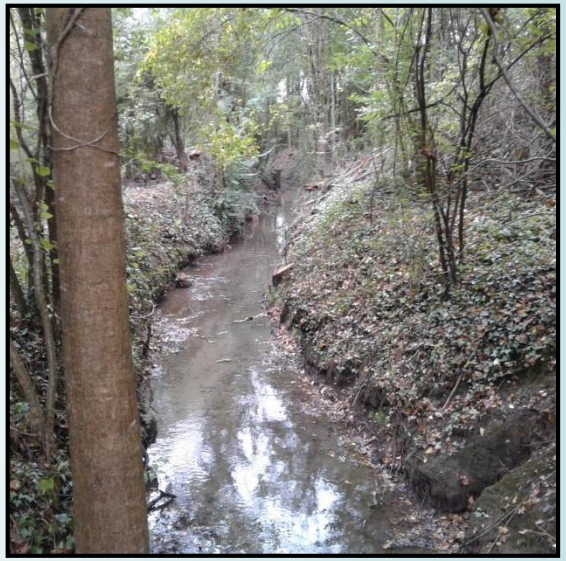

Entretien du Tarry

→Le Tarry, entre l'autoroute et la confluence avec le Couasnon:
Commune(s) concernée(s) : Mazé-Milon, les Bois d'Anjou et Beaufort en Anjou
Entreprise retenue : SARL RAGAIN
Montant du marché : 26 385€ TTC
Reste à charge SMBAA : 5 277 €
Avancement : réunion publique réalisée, conventions riverains signées, début des travaux dès la fin de la tranche précédente.

→ Le Couasnon – Bras de Beaufort en Vallée, entre la D347 et la confluence avec l'Authion :
Commune(s) concernée(s) : Beaufort en Anjou
Entreprise retenue : SARL RAGAIN
Montant du marché : 24 554 € TTC
Reste à charge SMBAA : 9 037€
Avancement : courriers riverains envoyés - Début des travaux après le Tarry – Risque de retard.

4. Travaux en cours et à venir

→ Le ruisseau de Belle Roche, :

Commune(s) concernée(s) : Baugé en Anjou
Entreprise retenue : ACTENSO (Association d'insertion)
Montant du marché : 6 186 € TTC
Reste à charge SMBAA : 989 €
Avancement : conventions riverains signées - début des travaux, à partir du 12 Novembre 2018

➢ **Restauration des berges et du lit des cours d'eau :**

Intérêts :

- **Assurer la reconquête du bon état écologique des cours d'eau** en retrouvant une rivière vivante avec des écoulements, des hauteurs d'eau et des habitats aquatiques diversifiés,
- **Améliorer ponctuellement le fonctionnement hydraulique** :

→ Stockage de l'eau en période de hautes eaux,
→ Restitution de l'eau lors des périodes de sécheresse,

- **Améliorer la qualité de l'eau,**
- **Stabiliser et préserver les berges,**

4. Travaux en cours et à venir

→ Renaturation du Rochette/Mouline au niveau de la STEP d'Echemiré (Baugé en Anjou):

Commune(s) concernée(s) : Echemiré (Baugé en Anjou)
Entreprise retenue : DURAND TP
Montant du marché : 33 556 € TTC
Consistance des travaux : Terrassement des berges en pente douce, mise en place de radiers et de granulats dans le lit du ruisseau, création d'un nouveau lit sinueux et d'un passage à gué, dans une ancienne peupleraie.
Reste à charge SMBAA : 6 711 €
Avancement : Travaux achevés

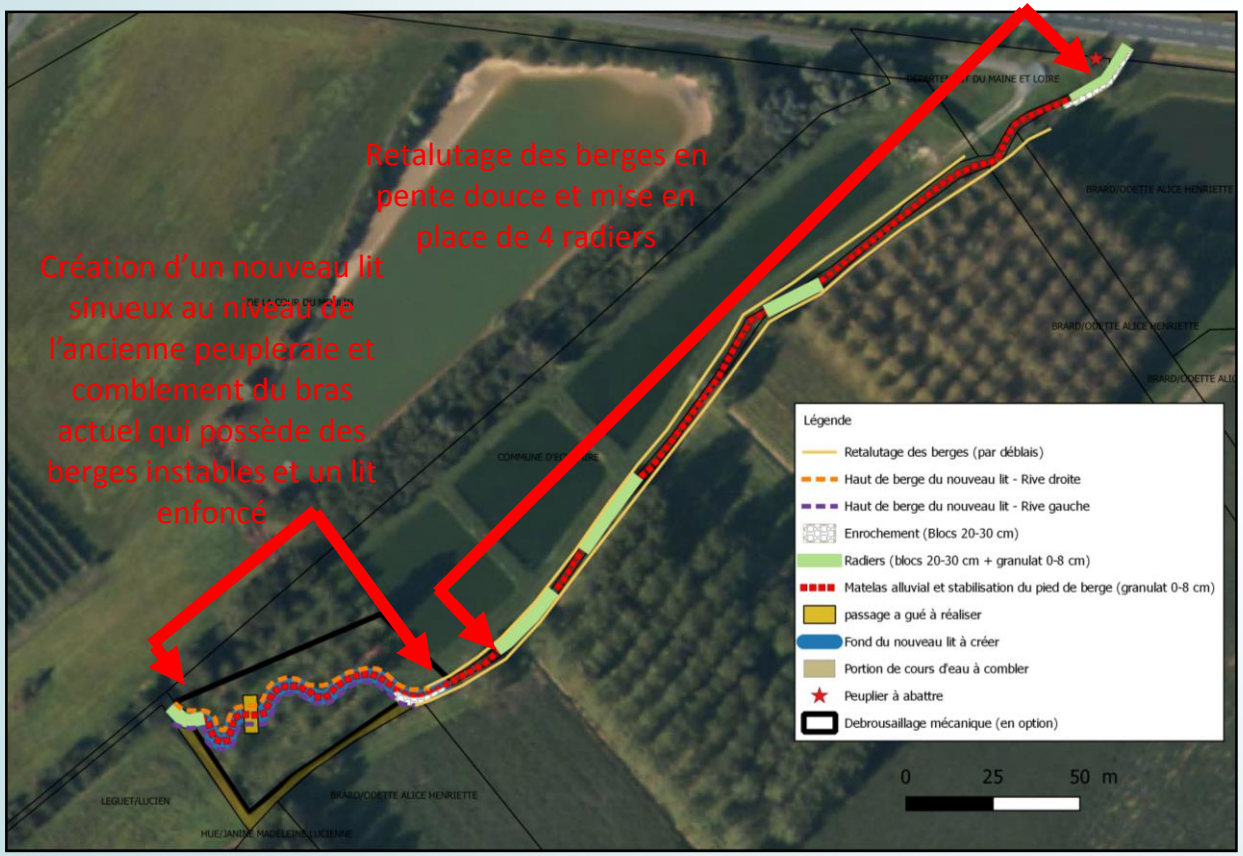

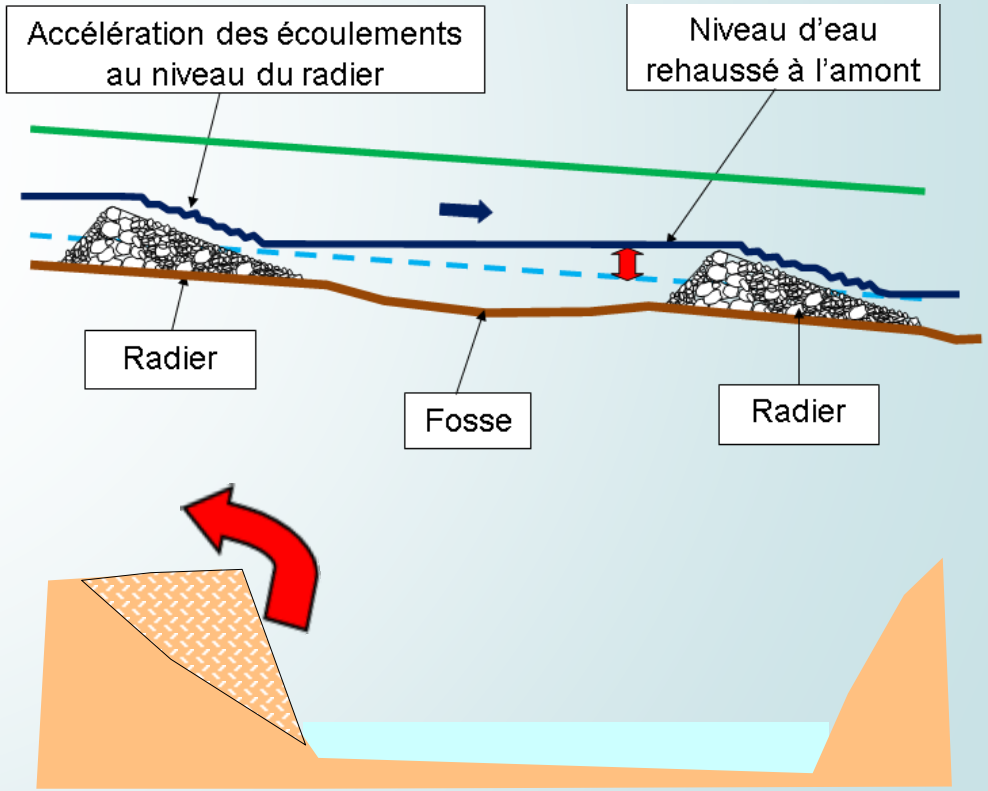

Avant

Après

Avant

Après

Après
travaux

Après
travaux

4. Travaux en cours et à venir

→ Restauration des berges du Couasnon, à l'amont du pont de la D938 (Baugé en Anjou):

Commune(s) concernée(s) : Baugé (Baugé en Anjou)
Entreprise retenue : SARL RAGAIN
Montant du marché : 56 506€ HT
Consistance des travaux : abattage et dessouchage de peupliers (75), enlèvements de murs en béton, terrassement de berges en pente douce, empierrement des pieds de talus, enrochements ponctuels, engazonnement, plantations, clôtures, mise en place de blocs épars pour créer des habitats aquatiques.

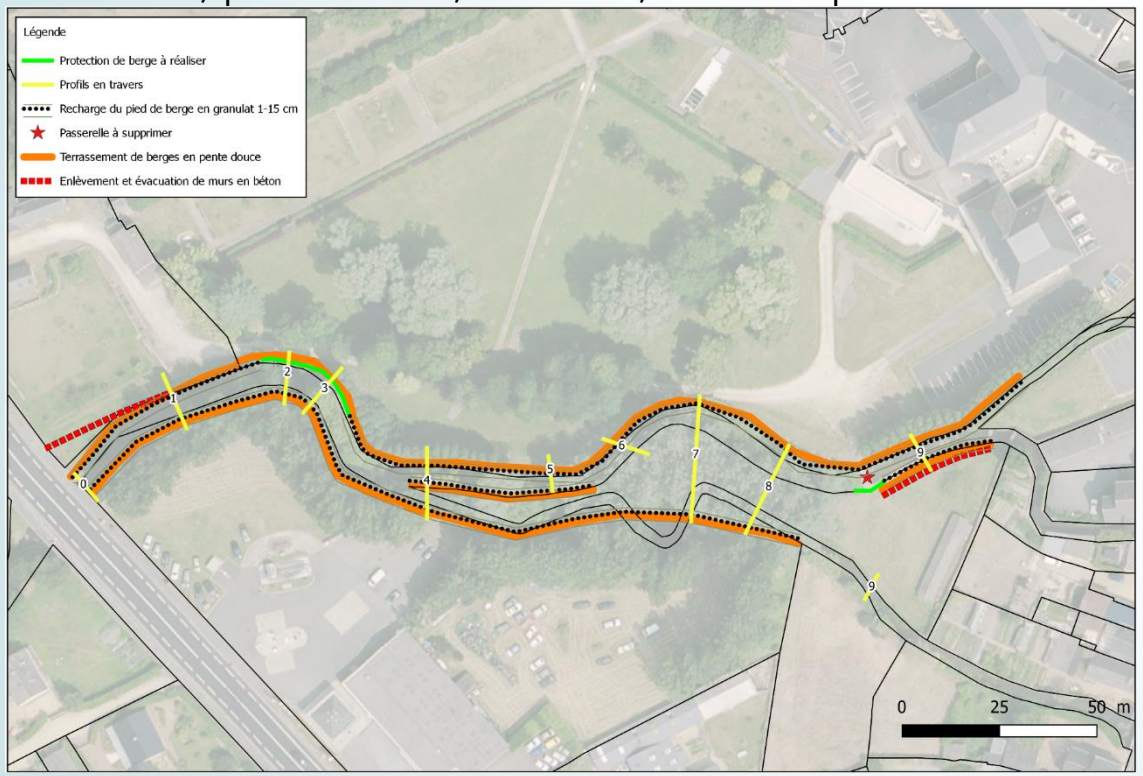

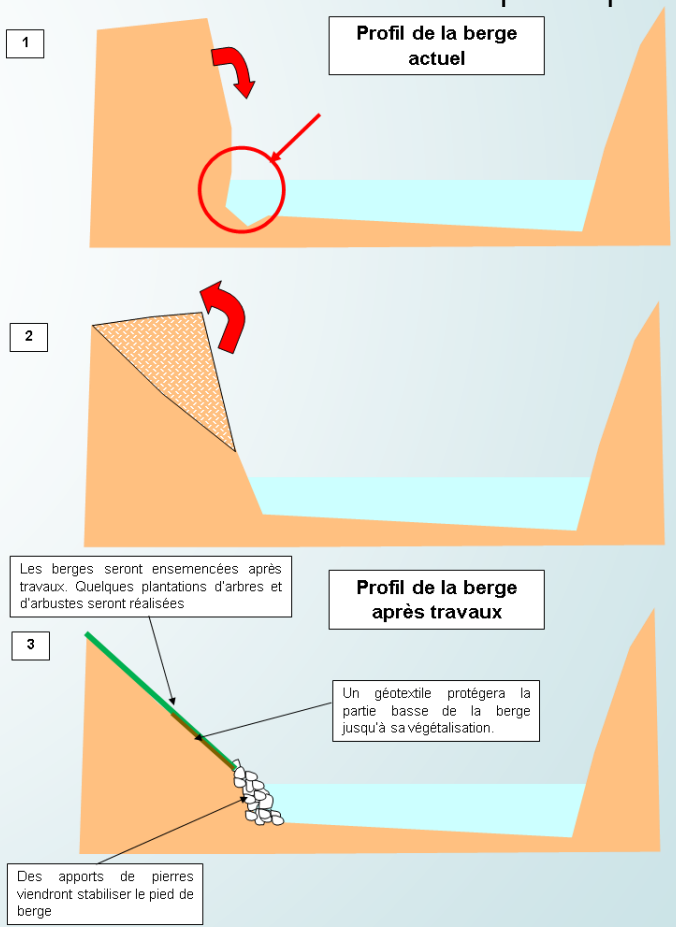

Reste à charge SMBAA : 11 479 €
Avancement : Reste les plantations d'arbres et d'arbustes à réaliser

Etat du cours d'eau avant travaux :

→ Présence de peupliers le long du Couasnon qui déstabilisaient les berges,

→ Un lit uniforme peu favorable à la faune aquatique.

→ Des berges abruptes et instables (clôture déstabilisée)

→ Des berges parfois bétonnées.

Après
travaux

Après
travaux

4. Travaux en cours et à venir

→ Mise en place de clôtures :

Commune(s) concernée(s) : Echemiré (Baugé en Anjou) et Gée(Beaufort en Anjou)
Entreprise retenue : AQUASYLVA,
Montant du marché : 14 570 € TTC
Consistance des travaux : élagage des branches basses et débroussaillage ponctuel + installation de clôtures.

Intérêts : Protection des berges et du lit du cours d'eau – Préservation de la qualité de l'eau
Reste à charge SMBAA : 0 € (80% de financement public et 20% à la charge des exploitants)
Avancement : Débroussaillage réalisé - Installation des clôtures à partir du 12/11/2018

4. Travaux en cours

➢ **Amélioration de la gestion hydraulique :**

→ Automatisation des vannes de décharge des moulins de Gée et Baugé et installation d'un dispositif de mesures de niveaux d'eau au niveau du pont de la D938 à Baugé :

Commune(s) concernée(s) : Baugé (Baugé en Anjou) et Gée (Beaufort en Anjou)

Entreprises retenues : la Verchéenne et La Saur

Montant du marché : 74 340€ TTC

Consistance des travaux : électrification, motorisation et automatisation des ouvrages - installation d'un dispositif autonome de mesure de niveaux d'eau, au niveau d'un pont.

Intérêts : Améliorer et sécuriser la gestion des vannes ainsi qu'améliorer la prévision des crues et la connaissance du fonctionnement hydrologique du Couasnon

Reste à charge SMBAA prévisionnel : 49 755€

Avancement : Reste l'automatisation des ouvrages et les travaux au niveau du moulin de Baugé

4. Actions envisagées en 2019 et débat

La mise en œuvre des actions 2019 est dépendante des accords des riverains, des conditions climatiques, des autorisations réglementaires et des contraintes budgétaires du Syndicat. Certaines actions sont susceptibles d'être remise en cause malgré une éventuelle validation en commission géographique.

- **Restauration des berges et du lit des cours d'eau :**

→ Restauration du Couasnon, à l'aval du répartiteur de Gée, sur le bras de Mazé (report 2018):
Commune(s) concernée(s) : Mazé (Mazé-Milon) et Beaufort en Vallée (Beaufort en Anjou),
Etat actuel du lit du cours d'eau :
- Lit recalibré et rectifié,
- Berges instables,
- Présence d'une chute d'eau à la sortie du répartiteur de Gée

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Montant estimatif des travaux : 64 000 € TTC (estimation haute si totalité du linéaire réalisé)

Consistance des travaux :

- Rehaussement de radiers (10 cm à 20 cm de hauteur):

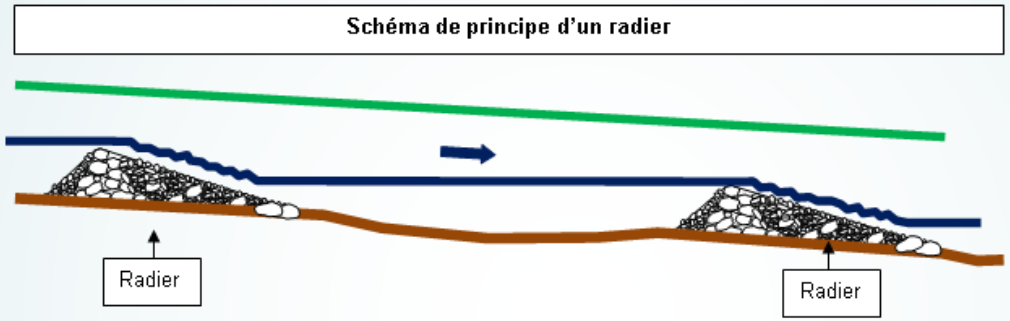

- Retalutage des berges + stabilisation pied de berge en granulat 1-10 cm :

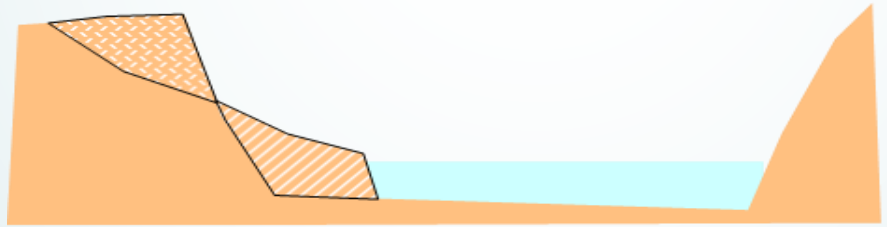

- Modification du répartiteur - Création éventuelle d'une échancrure à la sortie du radier du répartiteur de Gée,

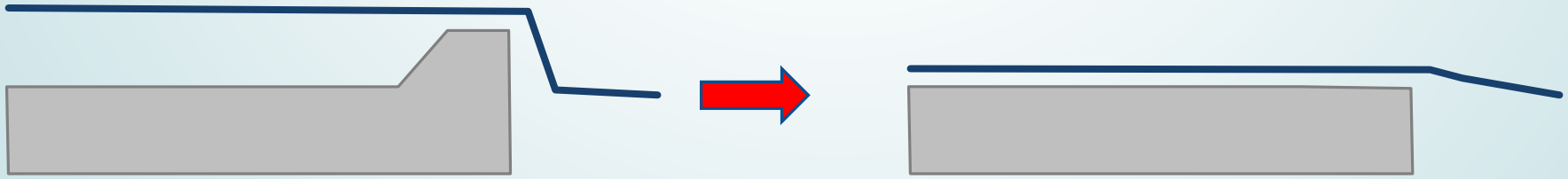

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Intérêts : Stabilisation des berges, amélioration de la continuité écologique du répartiteur, diversification des habitats et des écoulements, maintien d'un niveau d'eau suffisant l'été pour la faune aquatique,

Reste à charge SMBAA prévisionnel : 25 205 € (avant récupération FCTVA),

Etat d'avancement du projet :

→ Quelques propriétaires consultés déjà favorables aux travaux – Extension éventuelle des travaux à l'aval si accord d'autres riverains.

→ Autorisation réglementaire de réaliser les travaux (travaux soumis à autorisation),

<u>→ Passage à gué et diversification des habitats aquatiques et des écoulements sur le ruisseau de Belle Roche :</u>

Commune(s) concernée(s) : Saint Martin d'Arcé (Baugé en Anjou) – 200 ml de cours d'eau,

Montant estimatif des travaux : 8 650 € TTC (diversification) + 3 600 € TTC (passage à gué)

Consistance des travaux : Mise en place de radiers de blocs épars et réalisation d'un passage à gué

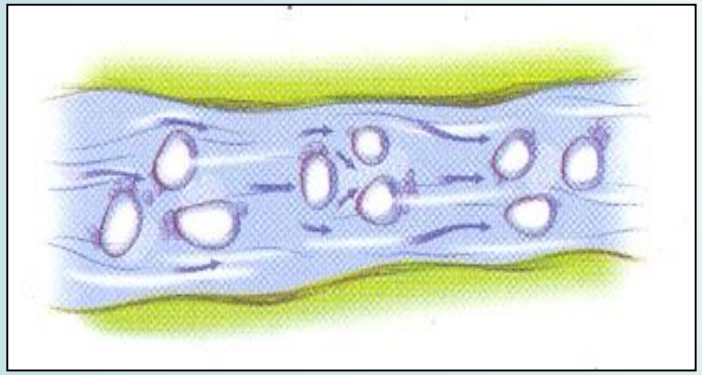

Blocs épars

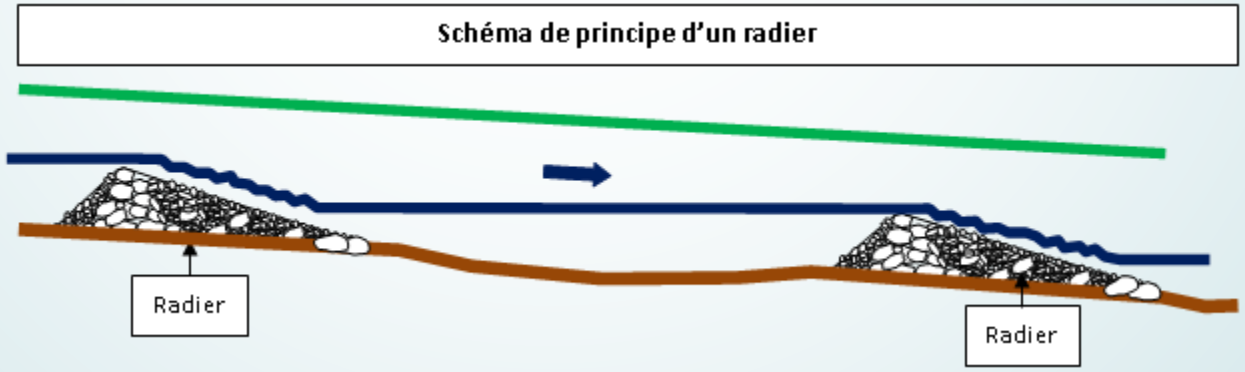

Radiers

Passage à gué

Passage busé problématique -

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Intérêts : restauration de l'état écologique du cours d'eau, maintien d'un niveau d'eau suffisant l'été pour la faune aquatique.

Reste à charge SMBAA prévisionnel : 3 600€ pour la diversification + 1500 € pour le passage à gué

Atouts du projet :
- Occupation du sol favorable à l'opération (boisement, friche),
- Cours d'eau coulant même lors d'étiage sévère,

Contraintes :
- Cours d'eau cloisonné (affluent de l'Altrée),
- Peuplement piscicole peu diversifié (uniquement de la loche franche),

Etat d'avancement du projet :
→ Autorisation réglementaire de réaliser les travaux,
→ Discussions en cours avec les riverains,

<u>→ Altrée - Moulin de la Motte - Recharge lourde en granulat, radiers, reprofilage des berges, et amélioration de la continuité :</u>
Commune(s) concernée(s) : Saint Martin d'Arcé et Pontigné (Baugé en Anjou) – 300 ml de berge,
Montant estimatif de l'étude préalable aux travaux : 5 400 € TTC
Montant estimatif des travaux : 40 800 € TTC

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Etat actuel du cours d'eau :

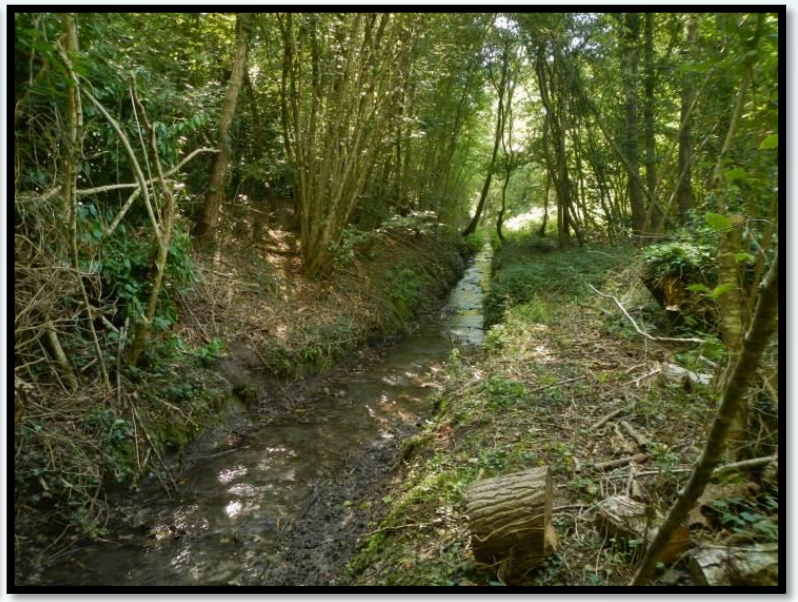

Consistance des travaux : entretien de la végétation (nombreux embâcles liés à la présence de la ligne électrique), rehaussement du fond du lit par apport de granulats, adoucissement de la pente des berges,

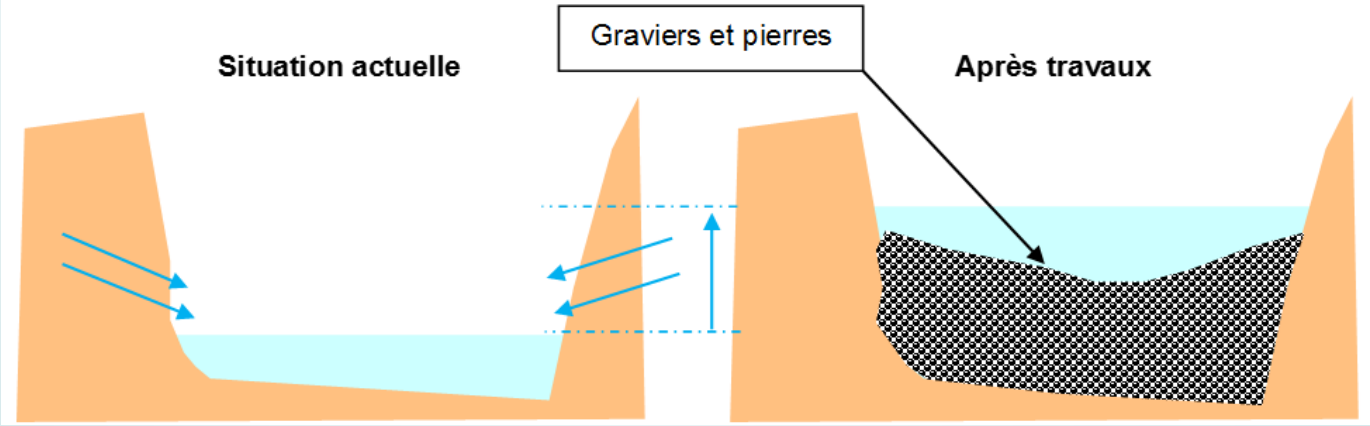

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Intérêts : meilleure recharge des nappes, ralentissement de la propagation des crues (Baugé), stabilisation des berges, diversification des habitats aquatiques.

Atouts du projet : Occupation du sol favorable à l'opération (boisement, friche), cours d'eau coulant même lors d'étiage sévère,

Contraintes : Cours d'eau déconnecté du Couasnon sur sa partie aval (partie souterraine) - Peuplement piscicole peu diversifié (uniquement de l'épinochettes), mauvaise qualité des sédiments (présence de cadmium).

Reste à charge SMBAA prévisionnel : 19 250 € (étude + travaux).

Etat d'avancement du projet : Concertation en cours : propriétaires potentiellement favorables aux travaux.

4. Actions envisagées en 2019 et débat

→ Couasnon – Collège de Beaufort en Vallée – étude préalable à la restauration du lit et des berges (410 ml) – report 2018 :

Commune(s) concernée(s) : Beaufort en Vallée(Beaufort en Anjou),

Montant estimatif de l'étude : 6 000 € TTC

Consistance de l'étude : relevées topographiques + dimensionnement du projet + modélisation hydraulique état actuel/état futur.

Etat actuel du lit :

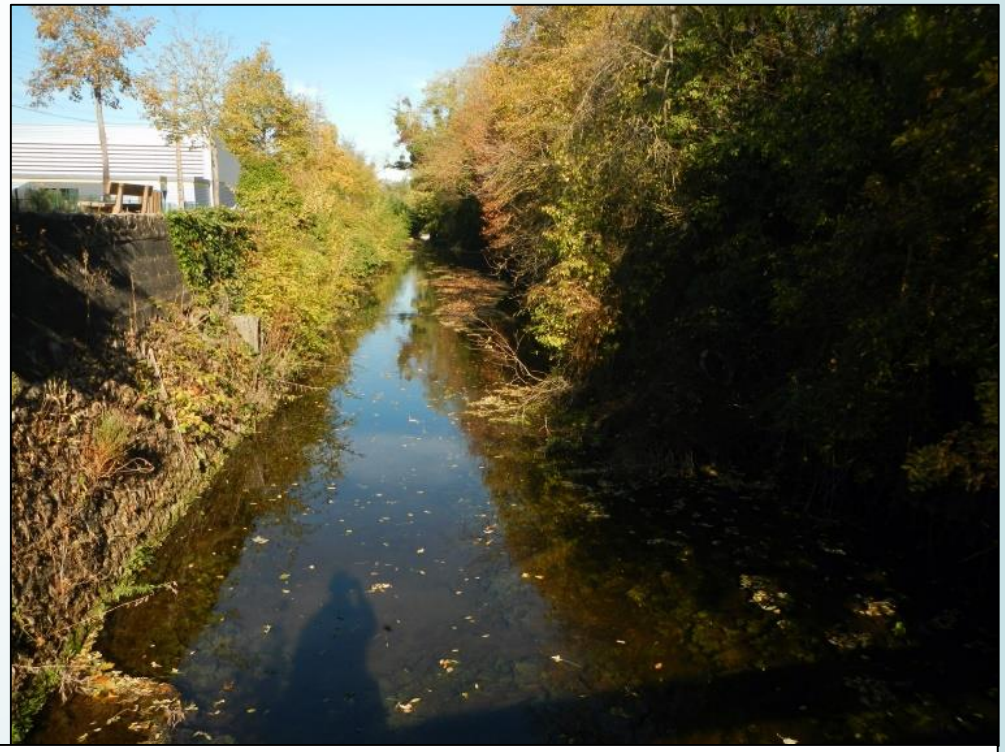

Lit très large (ancien bief) et contraint latéralement (mur en rive droite et remblais en rive gauche)

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Travaux envisagés :

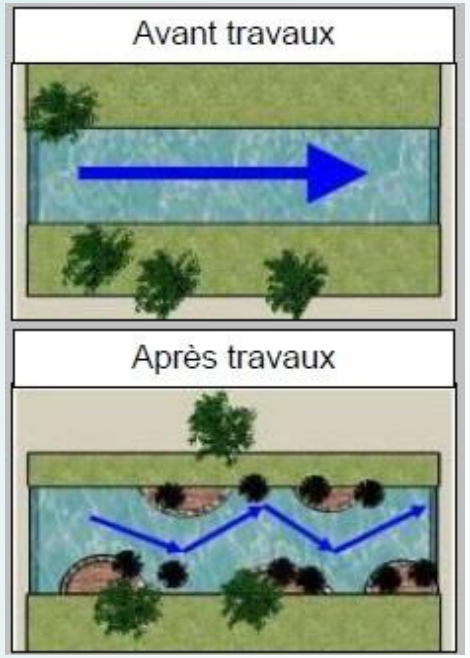

Intérêts : Reconstitution d'un lit d'étiage plus petit permettent de maintenir une dynamique d'écoulement favorable à l'autoépuration et à l'oxygénation des eaux. En débit moyen, les aménagements sont plus ou moins submergés. L'aspect paysager se trouve également amélioré.

Reste à charge SMBAA prévisionnel : 2 500 € pour l'étude.

Atouts: Projet écologique et paysager, en milieu urbain (amélioration du cadre de vie),

Contraintes : Lit contraint latéralement (mur) - Coût du projet certainement élevé en raison de la largeur du lit et de la nature des baquettes à réaliser (banquettes en granulats)- Problématique du futur entretien de la végétation à intégrer dès le projet – Travaux soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4. Actions envisagées en 2019 et débat

→ Couasnon – Chavaignes (« Les portes » – étude préalable à la restauration du lit et des berges – report 2018 :

Commune(s) concernée(s) : Chavaignes (Noyant villages) – 300 à 400 ml,

Montant estimatif de l'étude : 5 400 € TTC

Consistance de l'étude : relevées topographiques + dimensionnement du projet + modélisation hydraulique état actuel/état futur.

Etat actuel du lit :

Lit très large et enfoncé

4. Actions envisagées en 2019 et débat

Travaux envisagés :

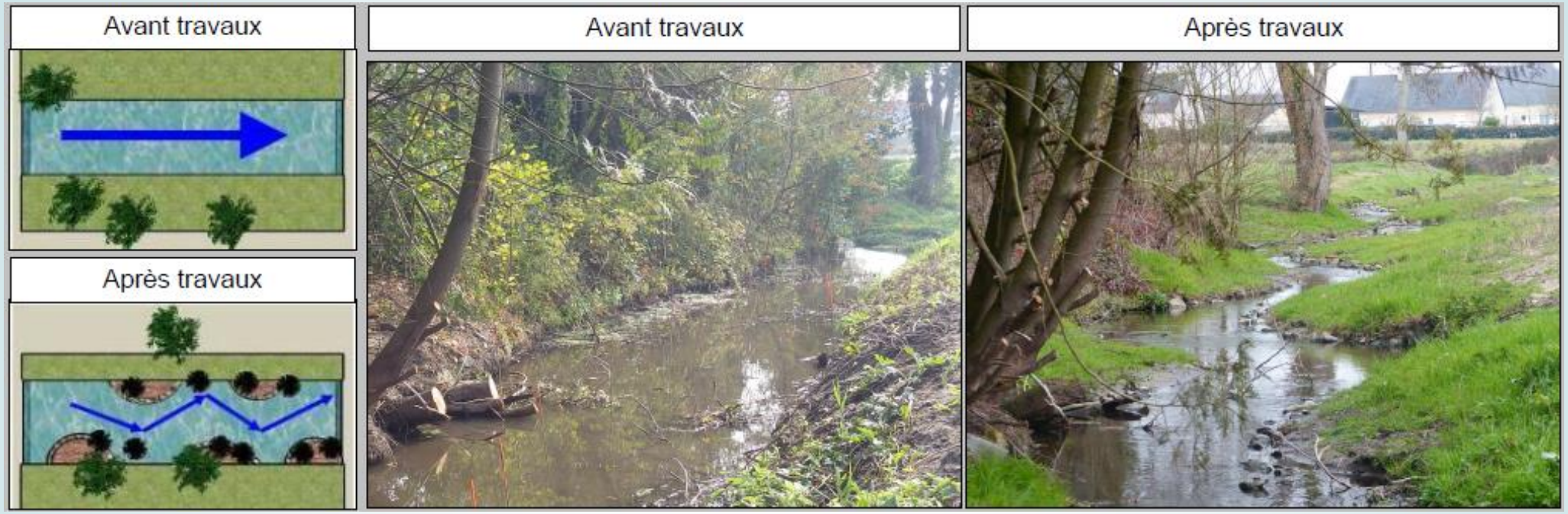

Intérêts : même que pour le projet de beaufort en vallée + recharge des nappes.

Reste à charge SMBAA : 2 250 € pour l'étude seulement

Atouts: occupation du sol (peupleraies, friches),

Etat d'avancement du projet :
→ Suivi piézométriques en cours,
→ Concertation en cours,

4. Actions envisagées en 2019 et débat

➢ Suivi des cours d'eau :

→ Couasnon – Installation d'un piézomètre :
Commune(s) concernée(s) : Pontigné(Beaufort en Anjou),
Montant estimatif : 2 640€ TTC
Intérêts :
- obtenir une coupe géologique précise du site de Singé,
- consolider les données piézométriques de plusieurs années,
- Poursuivre l'évaluation des effets bénéfiques des travaux de reméandrage sur la recharge des nappes,

Reste à charge SMBAA : 1 100 € pour l'étude seulement
Etat d'avancement : Accord de la commune sollicité.

➢ Amélioration de la gestion hydraulique:

→ Couasnon – Définition d'un protocole de gestion :
Commune(s) concernée(s) : Communes traversées par le Couasnon
Montant estimatif : 6 000€ TTC
Intérêts : définir un protocole de gestion des ouvrages de manière concertée avec les propriétaires d'ouvrages du Couasnon pour améliorer le transport sédimentaire et limiter l'envasement déjà conséquent sur les biefs.
Reste à charge SMBAA : 2000 €
Etat d'avancement : Action certainement difficile à réaliser en 2019

4. Actions envisagées en 2019 et débat

➢ Communication :

→ Couasnon – Mise en place de panneaux informatifs :
Commune(s) concernée(s) : Baugé (Beaufort en Anjou),
Montant estimatif : 18 000 € TTC
Intérêts : Appropriation de la conservation de la biodiversité et de la gestion du site par les acteurs, les partenaires, le grand public et les scolaires
Reste à charge SMBAA : 0 € (reste à charge pour la commune de Baugé)
Etat d'avancement : Panneaux en cours d'élaboration

➢ Entretien et restauration de la végétation:

→ Couasnon – Réouvertures de milieux humides sur la ZNIEFF de Baugé :
Commune(s) concernée(s) : Baugé (Beaufort en Anjou)
Montant estimatif : 10 000 € TTC
Intérêts : réouverture de milieux humides pour favoriser la biodiversité (actions issues d'un plan de gestion conduit par la commune de Baugé en Anjou),
Reste à charge SMBAA : 0 € (reste à charge = commune de Baugé en Anjou)

→ Commission géographique « Couasnon-Aulnaies » – Entretien de la végétation des berges des cours d'eau :
Stratégie d'intervention à définir.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

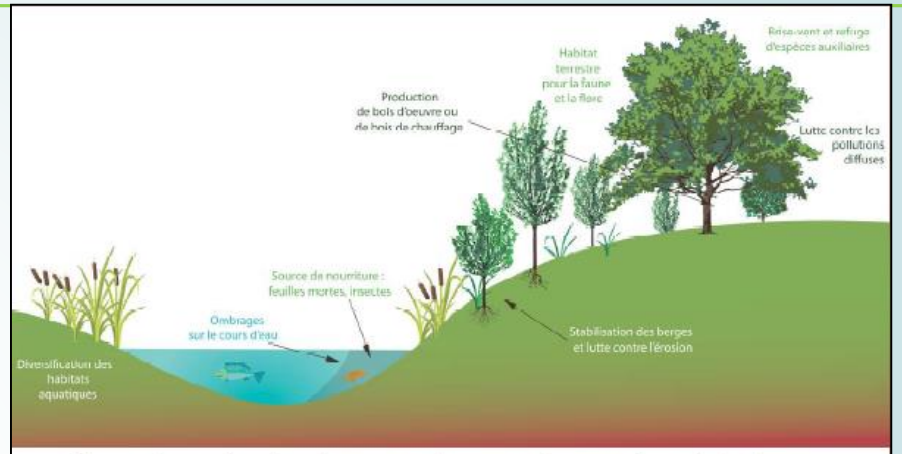

Fonctions écologiques et économiques des ripisylves

- **Définitions/intérêts/perceptions :**

Définition de la ripisylve : ensemble des formations boisées(arbres, arbustes) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

Intérêt de la ripisylve : Elle stabilise les berges grâce aux racines, filtre les pollutions, fournit de l'ombrage, et des habitats aquatiques, ….

Définition de l'entretien :
L'article L215-14 du CE indique :
« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Intérêt de l'entretien : La végétation joue un rôle important pour le cours d'eau. Toutefois, pour qu'elle joue pleinement ses fonctions, il est nécessaire de la maintenir en bonne santé et de réaliser un entretien régulier dans le respect des équilibres naturels. Dans le cas contraire, la végétation peut :

- Accentuer les débordements,
- Accentuer les érosions,

L'entretien vise à améliorer le bon écoulement des eaux, maintenir le bon état sanitaire de la ripisylve et la stabilité des berges, préserver de la qualité des habitats et améliorer l'aspect paysager.

Les perceptions de l'entretien différent en fonction des individus : pêcheur, promeneur, chasseur, … .

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

Gestion actuelle de la végétation, par le SMBAA, sur le bassin versant :

En vertu de l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier de la rive, en contrepartie des droits de propriété du fond du lit (art. L. 215-2 du Code de l'Environnement).

L'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, permet cependant aux collectivités territoriales et leurs groupements ainsi qu'aux syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités, comme notre Syndicat d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général.

Dans l'intérêt général, le SMBAA intervient en complément de l'action des riverains. L'engagement d'argent publics sur du fond privé nécessite une procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

Le SMBBA, réalise une gestion différenciée en fonction des enjeux identifiés.

- **LATHAN :** Entretien manuel ponctuel dans le cadre de programmes pluriannuel de travaux.
- **COUASNON :** Entretien manuel dans le cadre de programmes pluriannuel de travaux avec roulement au niveau des cours d'eau. Traitement des rémanents à la charge des riverains.
- **CHANGEON (37) :** Entretien sur des secteurs très localisés pour montrer aux riverains les bonnes pratiques à mettre en œuvre.
- **RSTRI :** Broyage mécanique des berges chaque année (304 km)– Enjeux inondation et agricole importants. Compétence à la carte avec une cotisation spécifique.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

➢ **Gestion actuelle de la végétation, par le SMBAA, sur le bassin versant :**

Délibération prise par le SMBAA en 2017 concernant les embâcles :

- Le syndicat n'intervient que si l'arbre ou l'embâcle situé dans le lit du cours d'eau entrave la circulation de l'eau et menace de créer des perturbations hydrauliques importantes.

- La qualification de la dangerosité de l'embâcle est soumise à l'expertise des élus et techniciens du syndicat.

- Dans le cas d'un embâcle à la dangerosité avérée, une participation financière de 50% est demandée au riverain. Les travaux se limiteront à l'enlèvement de l'embâcle du lit mineur et le dépôt en berge. Le débitage de l'arbre est à la charge du propriétaire.

- Les peupliers de culture, tombés dans le lit mineur, issus d'une exploitation forestière située en bord de cours d'eau ne sont pas pris en charge par le syndicat.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

➢ **Une nouvelle gestion à définir dans les années à venir :**

En dehors du périmètre du RSTRI, il devient nécessaire de définir une nouvelle gestion de la végétation :

- Afin d'obtenir un traitement équitable des riverains,

- Pour pallier la baisse des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

→ Sur un 1er passage : 60% de financement actuellement – En 2019, seulement 30%,
→ Sur un 2ème passage : 40% de financement actuellement – En 2019, seulement 30%,

Evolution du coût de l'entretien en 2019

Mode de gestion	Coût TTC moyen annuel au ml de berge – Situation actuel	Coût moyen annuel au ml de berge – Situation future (suite à baisse des financements)
Entretien mécanique RSTRI (non subventionné)	0,66€	0,66€
Entretien manuel dans le cadre des CTMA (subventionné)	Entre 0.9 et 1.5 € (0.18 et 0.3 € à la charge du SMBAA)	Entre 0.9 et 1.5 € (en fonction de la densité de la végétation)

Objectif : Prendre en compte l'avis des différentes commissions géographiques dans le but de définir les modalités d'intervention dans le futur.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

- **Présentation de quelques modes de gestion :**

1) Entretien ponctuel sur zones prioritaires (ex : secteur urbanisé) :
Principe : Enveloppe annuelle par commission géographique, définie en fonction de critères physiques (ex : linéaire de berge) pour l'entretien de zones prioritaires.
Avantages : Coût limité pour le SMBAA.
Inconvénients : Création d'inégalités entre les riverains.

2) Entretien de la végétation uniquement sur les secteurs communaux.
Avantages : Temps passé limité et coût modéré pour le SMBAA.
Inconvénients : Création d'inégalités entre les riverains.

3) Entretien de la végétation dans le cadre d'un programme pluriannuel, sur l'ensemble des cours d'eau avec budget annuel par commission géographique à définir.
Avantages : Traitement équitable des riverains, sensibilisation de nombreux riverains.
Inconvénients : Chronophage et coût important pour le SMBAA.

4) Entretien sur secteurs limités avec les riverains :
Action d'entretien pris en charge par le syndicat, sur des secteurs limités pour montrer les bonnes pratiques à mettre en œuvre et convaincre les riverains d'intervenir.
Avantages : Coût faible pour le SMBAA, Sensibilisation des riverains.
Inconvénients : Chronophage (communication), difficultés à mettre en place sur des territoires importants.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

5) Entretien de la végétation, par le SMBAA, avec facturation de la prestation aux riverains :
Principe: Le SMBAA coordonne l'entretien de la végétation (demande de subvention, marché, suivi des travaux). Les travaux sont ensuite facturés aux riverains.
Avantages : Aucun coût pour le SMBAA.
Inconvénients : Très lourd et chronophage à mettre en place. Chaque riverain a également sa propre vision de l'entretien qui ne correspond pas forcément à ce que nous mettons en place. Facturation difficile à faire accepter dans le contexte actuel.

6) Envoi de courriers en cas de défaut d'entretien caractérisé :
Avantages : Aucun coût pour le SMBAA
Inconvénients : Risque que les riverains ne laissent plus d'arbres. Difficulté d'intervenir ultérieurement chez les riverains sanctionnés.

7) Enlèvement uniquement des embâcles :
Avantages : Faible coût pour le SMBAA (règles déjà définies).
Inconvénients : Perte de « la porte d'entrée » pour intervenir chez les riverains.

Possibilité de mixer les différents mode de gestion.

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

Tableau récapitulatif des différents mode de gestion pour l'entretien de la végétation

Mode d'entretien	Aspect financier (Reste à charge SMBAA)	Qualité du service rendu aux riverains	Amélioration de l'écoulement des eaux	Temps de mise en œuvre
Entretien sur zone prioritaire (1)	/	/	+	/
Entretien uniquement sur secteur communaux (2)	?	---	--	+++
Entretien pluriannuel sur l'ensemble du linéaire (3)	---	+++	+++	--
Entretien sur secteurs limités avec les riverains (4)	++	/	/	-
Entretien par le SMBAA avec facturation aux riverains (5)	+++	/	+++	---
Envoi de courrier aux riverains (6)	+++	---	---	++
Enlèvement uniquement des embâcles (7)	++	+	++	++

---	--	-	/	+	++	+++
Impact très négatif	Impact négatif	Impact peu négatif	Neutre	Impact peu positif	Impact positif	Impact très positif

5. L'entretien de la végétation sur le bassin versant de l'Authion

➢ **Autre problématique (en fonction du mode de gestion choisi) :**

- La gestion des rémanents

A la charge du riverain ? du SMBAA ?

- La gestion des peupliers :

Prise en charge des individus isolés? des alignements ?